

Projet de Note d'orientation :

**Révision de l'Indicateur 9a du Cadre de suivi du Partenariat
mondial pour une coopération efficace au service du
développement**

Mars 2015



Cette note d'orientation a été produite avec l'aimable assistance de l'Union européenne et du ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) par l'intermédiaire de la *Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit* (GIZ) GmbH. La GIZ ne partage pas forcément les opinions exprimées dans cette publication. CABRI et la Plateforme pour des institutions efficace assument l'entière responsabilité de ce contenu.

Introduction

Cette Note d'orientation présente les propositions émanant des travaux de la Plateforme pour des Institutions Efficaces (PIE) dans le but de formuler la révision de l'Indicateur 9a du Cadre de suivi du Partenariat mondial (CSPM). Cette Note, ainsi que son processus d'élaboration, devraient être perçus comme un premier pas dans le contexte d'une discussion mondiale élargie sur la révision de l'Indicateur 9a.

Contexte

Des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) efficaces sont nécessaires pour veiller à la légalité et au bien-fondé de l'utilisation des fonds publics, ainsi qu'à leur efficacité, leur efficacité et leur économie. Cela est essentiel pour réaliser les objectifs du développement. En parallèle, des systèmes de GFP efficaces et transparents assurent les donateurs de la bonne utilisation de leurs fonds qui sont gérés par les systèmes nationaux.

L'importance de l'efficacité des systèmes de GFP pour une coopération efficace au service du développement a été reconnue dans la Déclaration de Paris (paragraphe 17 à 30), et réaffirmée dans l'Accord de partenariat de Busan (paragraphe 19). Ces accords engagent les pays à renforcer leurs systèmes de GFP, et les donateurs à avoir recours à ces systèmes renforcés.

L'Accord de partenariat de Busan est appuyé par le CSPM. Ce cadre permet de suivre les progrès par rapport aux engagements et aux mesures prises dans le cadre de l'accord, notamment concernant l'utilisation des systèmes nationaux (USN). L'Indicateur 9 (voir l'Encadré 1) de ce cadre mesure si les systèmes des pays partenaires sont renforcés et utilisés (respectivement par le biais de l'Indicateur 9a : Qualité des systèmes de GFP des pays en développement ; et 9b : Utilisation des systèmes de GFP et de passation des marchés). Dans l'idéal, les améliorations apportées à l'Indicateur 9a devraient être suivies d'améliorations de l'Indicateur 9b. Cette Note d'orientation discute des ajustements à l'Indicateur 9a. Aucune des propositions ne concerne les calculs de l'Indicateur 9b.

Encadré 1. L'Indicateur 9 en bref

L'Indicateur 9 est l'un des indicateurs du CSPM qui est fondé sur le cadre de suivi de la Déclaration de Paris (CSDP). Actuellement, l'Indicateur 9a est tiré du CSDP, qui a utilisé les résultats d'un critère de l'Évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, à savoir l'Indicateur 13, qui mesure la qualité des systèmes de gestion financière et budgétaire d'un pays. Plus particulièrement, les dimensions suivantes sont notées par le personnel de la Banque mondiale pour calculer l'Indicateur 13 :

- un budget exhaustif et crédible lié aux priorités politiques ;
- des systèmes de gestion financière efficace pour s'assurer que le budget soit exécuté comme prévu, de manière contrôlée et prévisible ; et
- des rapports budgétaires et comptables en temps voulu et précis, y compris des comptes publics soumis dans les délais et audités et des dispositions efficaces pour le suivi.

L'Indicateur 9b du CSPM était également tiré du CSDP, mais il combinait les Indicateurs 5a (sur l'utilisation des systèmes nationaux de GFP) et 5b (sur l'utilisation des systèmes

nationaux de passation des marchés) pour offrir un seul indicateur composite. Le Rapport d'étape 2014 du Partenariat mondial¹ n'a pas constaté de changement dans l'ensemble de la qualité ou de l'utilisation des systèmes nationaux de GFP utilisant ces indicateurs.

La nécessité d'ajuster l'Indicateur 9a a émergé de la crainte que l'indicateur actuel ne reflète pas ou ne réponde pas suffisamment à beaucoup des principes sur lesquels repose l'Accord de Busan, notamment : l'appropriation des priorités de développement par les pays en développement, l'orientation vers les résultats, et la transparence et la redevabilité (responsabilité) mutuelle.

Processus clés d'élaboration d'un indicateur révisé

La PIE a pris en charge l'ajustement de l'Indicateur 9a dans le cadre de son pilier sur les indicateurs du succès. CABRI et la GiZ au nom du BMZ, respectivement Coprésidente et membre de la PIE, étaient responsables de cette tâche. Les propositions exposées dans cette Note d'orientation sont le fruit de ce processus.

Les travaux d'élaboration de la proposition de révision se sont déroulés en trois phases : recherches initiales et recommandations sur la forme et le fond d'un indicateur révisé ; puis, consultation sur les recommandations et préparation d'une proposition ; et enfin, consultation sur la proposition.

Les recherches de base ont été entreprises entre janvier et avril 2014, et elles ont donné lieu à un rapport et à une note de recherches, présentés aux membres de la PIE lors de la RHN du Partenariat mondial en avril 2014. Les recherches comprenaient une analyse de la documentation sur les cadres et les indicateurs d'évaluation de la GFP existants (voir l'Encadré 2) ; un examen de ce que signifie une GFP de qualité dans le contexte de l'USN ; une élaboration des options méthodologiques de révision d'un indicateur et les critères d'évaluation de ces options ; une évaluation des options, y compris de l'utilisation des cadres existants d'évaluation de la GFP ; une discussion sur le contenu potentiel d'un indicateur, étant donné la discussion sur la qualité de la GFP ; et des recommandations sur la révision de l'indicateur, pour de nouvelles délibérations.

Suite à la consultation avec les membres de la PIE au sujet des recherches et des recommandations effectuées, un avant-projet de proposition de révision de l'indicateur a été rédigé pour une consultation élargie. Outre la poursuite de la discussion lors de la réunion annuelle de la PIE qui a eu lieu en octobre 2014 à Paris, des observations ont été également reçues directement de 6 pays partenaires, 3 institutions indépendantes et 5 donateurs.

Encadré 2. Évaluation des méthodologies existantes

Les travaux de recherche ont évalué les cadres suivants, couramment utilisés pour l'évaluation et le diagnostic de la GFP, au niveau de la pertinence de leur couverture et de leur conception, pour aider à la révision de l'indicateur sur la GFP.

- **Dépenses publiques et cadre de responsabilité financière** : Le PEFA qui est géré par un partenariat entre les partenaires du développement inclut la fourniture d'informations fiables sur la performance nationale de la GFP par rapport à ses objectifs. Le cadre révisé du PEFA comprend 30 indicateurs sur les processus, les produits (ou extrants) et les résultats (ou réalisations) des systèmes nationaux (par rapport à 28 dans la version précédente). Les évaluations PEFA sont entreprises au niveau national par une équipe indépendante, et la qualité est assurée par le Secrétariat du PEFA. Le score est fondé sur des critères objectifs,

¹ OCDE/PNUD (2014), Vers une coopération pour le développement plus efficace : Rapport d'étape 2014, Éditions OCDE

avec des éléments quantitatifs lorsque cela est possible. Il n'y a pas de score récapitulatif (aussi appelé score synthétique). Les évaluations sont à nouveau effectuées tous les 3 à 5 ans, et presque tous les pays en développement ont été évalués. Les évaluations PEFA sont rendues publiques uniquement sur accord du pays.

- **Les EPIN** : Les EPIN sont entreprises par le personnel de la Banque mondiale qui attribue un score aux pays par rapport à 16 indicateurs sur une échelle à six points (1=faible, 6=élevé). Les scores sont synthétisés en un seul score récapitulatif, pour permettre de comparer et de classer les pays. Le processus d'attribution d'un score inclut la consultation avec les pays, et tous les scores individuels et les scores récapitulatifs sont rendus publics. Les EPIN se concentrent sur les institutions (et moins sur les résultats car ceux-ci sont influencés par des facteurs externes), et elles sont effectuées une fois par an. Veuillez consulter l'Encadré 1 concernant les dimensions notées dans l'EPIN et que l'on retrouve dans l'indicateur actuel.
- **L'Indice et l'Enquête sur le budget ouvert** : L'IBO met l'accent sur la transparence du budget et la redevabilité (ou responsabilité), et il est entrepris par des chercheurs basés dans les pays, mais sa qualité est contrôlée par le Partenariat budgétaire international (*International Budget Partnership ou IBP*), une ONG mondiale indépendante. L'enquête de 2012 comportait 125 questions sur le cycle budgétaire avec des orientations spécifiques en matière de notation et de présentation des données probantes. Cette enquête a été entreprise dans 100 pays. Elle est effectuée tous les deux ans.
- **L'évaluation du risque fiduciaire du DFID** : L'évaluation du risque fiduciaire du DFID est conçue pour mesurer la qualité de la GFP dans le contexte de l'USN. Elle est effectuée par des équipes d'évaluation et comprend 8 principes de bonnes pratiques (GPP) et 15 indicateurs de référence, qui mesurent le statut actuel et la trajectoire des changements. Lorsque cela est possible, elle a recours aux indicateurs de la GFP au sein de ces catégories. Elle classe le risque fiduciaire et de corruption comme faible/modéré/sérieux ou élevé, et l'engagement des gouvernements partenaires envers l'amélioration de la GFP, le renforcement de la responsabilité financière du pays et la lutte contre la corruption comme crédible, mitigé ou non crédible. Les évaluations sont effectuées tous les trois ans, et leurs résultats ne sont pas rendus publics.

Les recherches ont montré que les méthodologies existantes incluent des mesures individuelles qui pourraient être utiles à la révision de l'Indicateur 9a, et des éléments souhaitables sur le plan de la structure et de la méthode de mesure, mais qu'aucune n'est pleinement satisfaisante telle quelle pour servir d'Indicateur 9a.

Hypothèses principales et critères

Les hypothèses principales des recherches et de la proposition étaient que la bonne évaluation de la qualité des systèmes de GFP doit couvrir à la fois les processus et les résultats sous-jacents de la GFP (par exemple une proposition pour le cycle budgétaire et pour le budget exécutif), ainsi que les aboutissements du système en matière de GFP (par exemple, un écart budgétaire acceptable). En d'autres termes, l'Indicateur 9a devrait donner l'assurance que les processus et résultats principaux de la GFP sont bien en place, et qu'ils donnent lieu à un système de GFP qui fonctionne. On a également supposé que les « systèmes de GFP » dans un contexte d'USN doivent englober les systèmes de gestion des éléments essentiels du cycle de la GFP, à savoir la préparation du budget, son exécution, la comptabilité et les rapports financiers, ainsi que la responsabilité et l'audit (ou contrôle), même s'il reste des questions importantes à résoudre concernant l'étendue de la couverture et l'accent placé sur chaque système.

Les critères de haut niveau pour l'évaluation des choix méthodologiques et du contenu de l'indicateur étaient les suivants : l'indicateur devait être transparent, au même titre que son calcul ;

il devait fournir une mesure crédible de la performance d'un pays en matière de GFP dans le contexte de l'USN ; il devait permettre des mesures cohérentes au sein des pays au fil du temps pour permettre de suivre leurs progrès ; il devait être fiable et cohérent au niveau de ses mesures entre les pays ; il devait être approprié par les pays et sensible au contexte national ; il devait appuyer la redevabilité mutuelle ; et son coût devait être abordable, en utilisant plutôt les mesures existantes de façon à ne pas faire augmenter les coûts de transaction.

Proposition de révision de l'Indicateur 9a

La conception d'un indicateur comprend trois aspects interdépendants : la structure de l'indicateur (la façon dont il est structuré, par exemple, s'agit-il d'une mesure unique, composite, ou d'un cadre de mesures ?) ; la notation de l'indicateur (la méthode de mesure employée pour juger la ou les mesure(s) et si un score récapitulatif est calculé et comment) ; et, le contenu de l'indicateur (quels aspects de la GFP sont mesurés). Au moyen des hypothèses et des critères décrits ci-dessus, cette partie présente une proposition abordant ces aspects. La discussion décrit à la fois les aspects de la proposition pour lesquels la consultation est parvenue à un consensus général, et ceux pour lesquels les opinions des personnes interrogées étaient très différentes.

Construction de l'indicateur

On propose de former l'indicateur de deux composantes.

La composante 1 (composante fixe) consistera en un ensemble de mesures appliquées dans tous les pays, et reflétant la performance des pays pour les principaux systèmes de GFP qui sont considérés cruciaux par les partenaires du développement pour utiliser les systèmes nationaux des pays. Elle comportera 7 mesures.

La composante 2 (composante flexible) prendra en compte la spécificité des pays et comportera 7 mesures sélectionnées pour chaque pays en fonction des questions spécifiques de GFP qui y sont renforcées pour consolider le système d'ensemble et/ou qui empêchent les partenaires du développement d'utiliser leurs systèmes nationaux. Les mesures elles-mêmes sont prédéterminées pour garantir la cohérence et la crédibilité du résultat. Les pays sélectionneront les mesures et en conviendront avec leurs partenaires du développement ; ils pourront également en changer au fil du temps.

On est parvenu à un consensus général sur le fait que l'indicateur révisé devrait inclure une composante globale fixe et une composante flexible selon les pays. Les opinions quant au nombre et à l'équilibre des mesures entre les deux composantes différaient toutefois, certains préférant huit mesures dans chaque composante, afin de mieux couvrir le cycle de la GFP, et d'autres préférant davantage de mesures au sein de la composante flexible.

Il faudra poursuivre les discussions sur le nombre de mesures dans chaque composante et sur la couverture des mesures au sein de la composante fixe.

Méthode de mesure

On propose d'utiliser les indicateurs du cadre de Dépenses publiques et responsabilité financière (PEFA). Ceci signifie que pour tout pays participant au CSPM, l'indicateur de la GFP comprendra 7 indicateurs PEFA fixes, identiques pour tous les pays, et 7 indicateurs PEFA flexibles spécifiques aux pays.

L'utilisation du cadre PEFA est suggérée pour les raisons suivantes :

- Cet instrument est couramment utilisé pour évaluer le risque à l'échelle nationale par presque tous les partenaires du développement, même si beaucoup d'entre eux entreprennent des évaluations supplémentaires. L'évaluation harmonisée des risques est l'un des buts principaux du cadre. C'est également une méthodologie bien établie, d'une grande crédibilité, et appliquée dans tous les pays participant au CSPM ;
- C'est l'instrument utilisé couramment pour diagnostiquer les systèmes nationaux de GFP et classer par ordre de priorité ceux qui ont besoin d'être renforcés pour améliorer la gouvernance des finances publiques et la prestation des services ;
- En outre, le recours au cadre PEFA implique l'utilisation d'une méthode de notation fiable et de données existantes.

Cependant, tandis que le CSPM est appliqué tous les deux ans, les évaluations PEFA se font normalement tous les 4 à 5 ans, la logique étant que l'amélioration de la GFP prend du temps. Un choix important sera de déterminer si une mise à jour sera réalisée pour les 14 indicateurs utilisés spécifiquement pour le CSPM, lorsque la dernière évaluation PEFA a été effectuée plus d'un certain nombre d'années avant l'année évaluée pour le reste du CSPM.

Une deuxième complication est la mise à jour du cadre PEFA, actuellement toujours débattue. Les propositions de mise à jour incluent à la fois l'ajout de nouvelles mesures et des ajustements à apporter à celles existantes. Ceci signifie qu'il y aura une période de transition, durant laquelle l'indicateur de la GFP de certains pays découlera du cadre précédent et celui d'autres pays, du nouveau cadre. Cette situation pourra être gérée dans la présentation, tant que les indicateurs fixes essentiels sont présents dans les deux cadres, même si leur portée et/ou leur mesure a changé.

Les évaluations PEFA ne sont pas toujours des documents publics. Cependant, puisque le CSPM repose sur la participation volontaire des pays, on présume que les pays participants ne s'opposeront pas à l'utilisation des résultats pour l'indicateur sélectionné aux fins du CSPM.

La plupart des personnes interrogées étaient d'accord sur l'utilisation du cadre PEFA et sur la nécessité de mettre à jour les mesures PEFA sélectionnées seulement si l'évaluation PEFA existante n'est pas assez récente. Toutefois, les partenaires du développement en particulier ont fait part de leur préoccupation quant au coût et à la crédibilité des processus de mise à jour entre les évaluations PEFA aux fins du CSPM. Une solution possible serait de définir de manière large les paramètres de la date de mise à jour requise, afin qu'une telle mise à jour aux fins du CSPM constitue l'exception plutôt que la règle. Par exemple, si l'évaluation PEFA la plus récente est antérieure à l'avant-dernière évaluation du CSPM, une mise à jour devrait être entreprise. Une définition si large des paramètres ne dépendrait pas seulement des facteurs de coût mais aussi du fait que l'amélioration de la GFP met un certain temps à se refléter dans les résultats des mesures².

Plus d'une personne interrogée a également soulevé la question de l'impact que l'utilisation des indicateurs PEFA sélectionnés pourrait avoir sur l'utilisation continue du cadre dans l'ensemble, et sur les choix de réforme des pays. Cette préoccupation s'appliquerait à la composante fixe en particulier, car la composante spécifique aux pays aurait trait aux priorités de réforme nationale convenues, qui émergent souvent de l'évaluation PEFA complète. Une alternative à l'utilisation du cadre PEFA pour la composante fixe serait de continuer à utiliser la méthodologie actuelle ainsi que

² Une mesure alternative d'atténuation serait d'ajouter la simplicité du calcul d'un indicateur aux critères de sélection des indicateurs, ce qui affecterait le coût du calcul entre les évaluations PEFA.

les mesures EPIN sous-jacentes, en ajoutant une deuxième composante spécifique aux pays, comportant des indicateurs PEFA sélectionnés au niveau du pays.

En conclusion, la proposition qui est faite est d'utiliser certains indicateurs du cadre PEFA et les données des évaluations PEFA les plus récentes. Le processus du CSPM pourrait nécessiter une mise à jour des indicateurs sélectionnés, lorsque la dernière évaluation PEFA a déjà servi aux deux processus précédents du CSPM. Il est également possible d'imaginer qu'un pays et ses partenaires du développement conviennent d'une mise à jour même si l'évaluation PEFA actuelle est plus récente que les deux derniers processus du CSPM, mais une mise à jour révélera probablement des données très différentes pour certains aspects importants. Dans tous les cas, la présentation du CSPM devra refléter l'année au cours de laquelle les indicateurs ont été calculés.

Mesures

D'importantes discussions supplémentaires sont nécessaires concernant la sélection des mesures de la GFP.

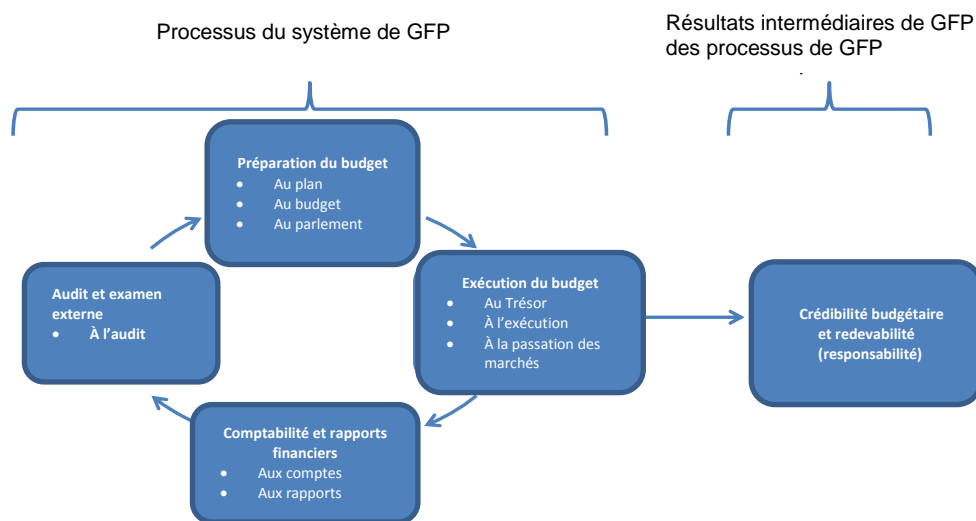
Composante 1 : Le Tableau 1 page 8 expose les principales mesures fixes proposées. On suggère que chaque phase du cycle de GFP, liée à l'utilisation des systèmes nationaux dans cette dimension, soit représentée par une mesure, sauf l'exécution du budget, qui doit inclure les processus de publication du budget et d'exécution du budget, ainsi que les mesures de passation des marchés, et qui est ainsi représentée par 3 mesures. Ceci fait pencher la composante fixe vers l'exécution du budget. Cela est néanmoins sans doute approprié, car utiliser les systèmes nationaux de planification et de préparation du budget comporte moins de risques pour les donateurs qui utilisent les systèmes nationaux, que d'utiliser les systèmes nationaux de déboursement, d'exécution et de comptabilité. La Figure 1 ci-dessous présente les dimensions des 4 phases budgétaires essentielles à utiliser, ainsi que les dimensions associées de l'USN³.

En outre, une mesure supplémentaire est proposée sur le plan de la crédibilité du budget⁴ : cela ne se produira que si les processus du cycle budgétaire sont en place, et par conséquent, cela peut être décrit comme un résultat intermédiaire de la GFP, nécessaire pour que le système de GFP donne lieu à la discipline budgétaire, à l'affectation stratégique des ressources et à l'utilisation efficiente des ressources en vue de la prestation des services.

³ Celles-ci font appel au cadre original de CABRI pour mesurer l'utilisation des systèmes nationaux au cours du cycle budgétaire, s'ajoutant à la passation de marchés et à l'exécution, cette dernière faisant référence à l'utilisation des contrôles internes nationaux.

⁴ Un deuxième indicateur potentiel à utiliser au niveau des résultats est l'Indicateur 14 de la Version d'essai (ou version pilote) 2015, qui mesure la présence des processus essentiels de stratégie budgétaire ainsi que les résultats du solde budgétaire par rapport aux prévisions initiales. Il s'agirait d'un indicateur clé pour les donateurs qui envisagent d'utiliser les systèmes nationaux. Cet indicateur n'est pas proposé à ce stade car il n'aurait pas de point de données (ou les deux points de données requis si un indicateur récapitulatif est présenté, en fonction de la méthodologie proposée) pour la majorité des pays pour un certain temps. Il conviendrait toutefois d'envisager de l'inclure à l'avenir.

Figure 1. Les six dimensions du système de GFP à mesurer



Au regard de l'objectif de l'Indicateur 9a et de son lien avec l'Indicateur 9b, le critère clé utilisé pour sélectionner les indicateurs est de savoir si, aux yeux des partenaires du développement souhaitant utiliser les systèmes nationaux, la performance par rapport à l'aspect de GFP étant mesuré, est plus importante que les autres aspects. Un deuxième critère est que l'indicateur sélectionné doit mesurer des aspects susceptibles d'être cruciaux dans tous les pays. Les autres aspects cruciaux à tout pays seront ajoutés par le biais de la Composante 2 de l'indicateur, ce qui permettra aux pays de sélectionner n'importe quel autre indicateur du cadre PEFA.

Cela signifie que le cadre d'indicateurs fixes ci-dessous ne mesure pas le système de GFP dans son ensemble, mais plutôt certains de ses aspects spécifiques plus cruciaux que d'autres dans la plupart des cas afin de répondre aux préoccupations des partenaires du développement en matière de risque, et qui émergent des systèmes de GFP d'un pays. Même si dans la pratique, résoudre ces préoccupations pourrait être insuffisant pour que les partenaires du développement utilisent les systèmes nationaux, cela est nécessaire.

Composante 2 : Il est proposé que les pays sélectionnent des mesures déterminantes pour eux, alignées sur les réformes nationales ciblées de la GFP, en accord avec les partenaires du développement à l'échelle nationale. Une option serait d'exiger que cette composante reflète la construction de la composante 1. Cependant, il est suggéré de la laisser ouverte, car les réformes de la GFP des pays peuvent se concentrer davantage sur certaines dimensions, et exiger un accord entre les partenaires du développement et les pays sur les mesures proposées aiderait à garantir que les mesures soient d'une envergure adaptée aux pays, en fonction des faiblesses du système de GFP et de la perceptions du risque qu'ont les donateurs.

Tableau 1. Mesures (essentielles) fixes proposées

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Crédibilité du budget	PI 2 Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	Mesure dans laquelle la variation de la composition des dépenses primaires a dépassé la déviation globale des dépenses primaires au cours des trois derniers exercices et dépenses imputées à des crédits votés à des fins provisionnelles. Pour un score A, la variation de la composition des dépenses n'a pas dépassé 5 % au cours de plus d'une des trois années, et les dépenses moyennes imputées à des crédits votés à des fins provisionnelles sont en moyenne inférieures à 3 % du budget d'origine.	La proposition pour l'indicateur PI-2 dans la révision du PEFA est affinée en séparant la composition selon la classification économique et administrative/par fonction/par programme, permettant ainsi de mesurer l'écart des charges d'intérêt, ce qui améliore la mesure aux fins recherchées ici. Un score D dans l'une des dimensions reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.	La prévisibilité de l'exécution du budget est cruciale pour donner aux partenaires du développement l'assurance que leurs ressources liquides seront utilisées comme prévu. La mesure des dépenses primaires agrégées a été écartée au profit de celle-ci, car les secteurs peuvent toujours connaître des variations, même si les résultats agrégés sont ceux prévus.

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Préparation du budget (au plan, au budget et au parlement)	<p>PEFA 2011 : PI 6 Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 5 Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire</p>	Cet indicateur mesure l'exhaustivité de la proposition de budget du pouvoir exécutif. Il répertorie 9 éléments d'information et l'obtention d'un score A signifie que la documentation budgétaire d'un pays inclut 7 à 9 des éléments de la liste.	L'indicateur PI 6 correspond au PI 5 dans la Version d'essai. Il est renforcé dans la mesure où la liste des éléments d'information a été étendue pour inclure plusieurs points ayant trait aux hypothèses sous-jacentes au budget et au risque budgétaire, et séparées en éléments de base (le déficit budgétaire prévu, l'état d'exécution du budget au titre de l'exercice précédent, le budget de l'exercice en cours, le résumé des données sur le budget selon les principales rubriques des classifications utilisées, et l'explication détaillée des recettes et des dépenses), et en éléments complémentaires. Pour un score A, tous les éléments de base doivent être inclus et au moins 6 des 12 éléments complémentaires. Un score D reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.	<p>Lorsqu'une proposition budgétaire exhaustive est présentée aux pouvoirs législatifs, cela donne aux partenaires du développement une assurance quant aux engagements budgétaires envers leurs ressources, et cela leur fournit des informations pour évaluer les risques budgétaires, ce qui est particulièrement vrai pour l'indicateur de la Version d'essai. Cela procure également des informations sur l'issue du processus de préparation du budget.</p> <p>Une alternative serait l'indicateur général sur la transparence budgétaire (PI 10 du cadre de 2011 et PI 9 de la Version d'essai 2015). Cet indicateur mesure l'accès du public aux documents budgétaires clés pendant le cycle budgétaire, mais il ne mesure pas directement leur exhaustivité. C'est pourquoi l'indicateur sur l'exhaustivité de la documentation budgétaire est proposé : un document sur le budget disponible au public mais très incomplet ne donnerait pas aux partenaires du développement l'assurance nécessaire pour qu'ils utilisent les systèmes de préparation du budget.</p> <p>Une autre alternative serait de combiner les indicateurs sur l'exhaustivité du budget et la disponibilité de la documentation, mais cela nécessiterait de parvenir à un accord sur la méthode de calcul d'un score moyen.</p>

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Exécution du budget 1 (au Trésor)	<p>PEFA 2011 : PI 16 Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour l'engagement des dépenses</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 21 Prévisibilité de la disponibilité des fonds pour permettre la prestation des services</p>	<p>Cet indicateur mesure la fiabilité des informations que les ministères reçoivent sur la disponibilité des ressources pour engager les dépenses, en particulier concernant les pratiques de gestion des flux de trésorerie, la fiabilité et l'horizon des informations communiquées en cours d'exercice aux unités dépensières ainsi que la fréquence et la transparence des ajustements des affectations budgétaires. L'obtention d'un score A signifie qu'un pays prépare des prévisions des flux de trésorerie pour l'exercice budgétaire et les actualise tous les mois, sur la base des entrées et sorties effectives de fonds ; les MDA peuvent planifier et engager des dépenses pour une période d'au moins six mois à l'avance ; un ajustement significatif des dotations budgétaires en cours d'exercice n'a lieu qu'un ou deux fois par an et est effectué de manière transparente et prévisible.</p>	<p>L'indicateur PI 16 est comparable au PI 21 dans le Version d'essai. L'indicateur PI 21 renforce le PI 16 de 2011 en ajoutant une dimension sur la portée et la fréquence de la consolidation des soldes de trésorerie de l'administration centrale, et en changeant la méthode d'attribution du score pour que chaque dimension soit notée séparément. Un score A dans une dimension supplémentaire signifierait que toutes les soldes de trésorerie sont calculées journallement et consolidées. Un score D dans l'une des dimensions reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.</p>	<p>La prévisibilité de l'octroi des ressources et le nombre restreint d'ajustements des affectations budgétaires donnent aux partenaires du développement l'assurance que les ressources se trouvant à la trésorerie – c.-à-d. décaissées par le biais des systèmes de l'administration centrale – seront versées de manière prévisible, ainsi que le cofinancement pour un secteur soutenu, résolvant par là le risque programmatique au niveau des programmes des donateurs gérés par les systèmes nationaux. Cet indicateur procure également des informations sur le risque de déviation des fonds des partenaires du développement versés à la trésorerie, étant donné la fongibilité des fonds.</p>

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Exécution du budget 2 (à l'exécution)	<p>PEFA 2011 : PI 20 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 24 Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales</p>	<p>Cet indicateur mesure l'efficacité des contrôles des engagements de dépenses ; l'exhaustivité, la pertinence et la clarté des autres règles/ procédures de contrôle interne ; et le degré de respect des règles de traitement et d'enregistrement des transactions. Un score A signifie que le contrôle de l'engagement des dépenses est en place et limite effectivement les engagements aux ressources disponibles et aux dotations budgétaires approuvées ; d'autres règles et procédures de contrôle interne sont pertinentes et intègrent une série complète de mesures de contrôle globalement efficaces au plan économique, et bien comprises dans l'ensemble ; le taux d'observation des règles est très élevé et les cas d'abus des procédures simplifiées et d'urgence sont peu nombreux.</p>	<p>L'indicateur PI 20 du cadre 2011 est l'indicateur PI 24 dans la Version d'essai. L'indicateur PI 24 proposé ne se préoccupe plus de l'exhaustivité, de la pertinence et de la clarté des contrôles des dépenses ; en revanche il vérifie si les tâches de gestion des dépenses sont séparées. Pour un score A dans cette nouvelle dimension, un pays devra avoir une séparation appropriée des tâches tout au long du processus, avec des responsabilités claires. L'indicateur PI 24 de la Version d'essai est calculé différemment, et chaque dimension est évaluée séparément. Dans la dimension du respect des règles, la note s'attribue maintenant sur une base quantitative. Dans chacune des sous-dimensions, un score D reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.</p>	<p>Une bonne performance au niveau de cet indicateur permettra aux donateurs d'avoir l'assurance que leurs ressources seront utilisées comme prévu lorsqu'ils utilisent les systèmes nationaux de gestion financière. L'indicateur mesure à la fois la qualité des contrôles et leur observation. Des contrôles efficaces des engagements permettraient de réduire le risque de déviation des ressources des partenaires du développement pour des fins non convenues à l'échelon des organismes dépensiers. L'existence d'autres contrôles des dépenses, par ex., des systèmes d'équilibre des pouvoirs avant d'engager un financement, est cruciale pour obtenir la confiance des donateurs, au même titre qu'une culture de respect des règles et procédures. Un indicateur alternatif serait PI 21 qui mesure le système d'audit interne. Toutefois, on préfère l'indicateur PI 20 car une bonne performance implique que les audits internes fournissent des mesures incitatives pour l'efficacité des contrôles internes. Une autre alternative est l'indicateur PI 18, qui mesure l'efficacité des contrôles des états de paie. La faible gestion des états de paie peut entraîner la déviation des ressources publiques vers le paiement des salaires, ce qui présente un risque pour les ressources des partenaires du développement. Néanmoins, l'indicateur PI 20 est préférable car il mesure les contrôles qui s'appliqueraient aux ressources des partenaires du développement, et si le problème se pose dans les pays, l'indicateur PI 18 pourrait être inclus à la composante 2 de l'Indicateur sur la GFP.</p>

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Exécution du budget 3 (à la passation des marchés)	<p>PEFA 2011 : PI 19 Transparence, mise en concurrence et mécanismes de plainte dans la passation de marchés publics</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 23 Transparence, mise en concurrence et mécanismes de plainte dans la passation de marchés publics</p>	<p>Cet indicateur mesure la transparence, l'exhaustivité et la mise en concurrence du cadre juridique et réglementaire ; l'utilisation de méthodes de passation compétitives ; l'accès du public à des informations complètes, fiables et en temps opportun ; et l'existence d'un organe administratif indépendant chargé de l'instruction des plaintes liées à la passation des marchés. Un score A signifie que : le cadre juridique remplit tous les critères clés ; les contrats attribués selon des méthodes autres que celles qui font appel à la libre concurrence sont justifiés dans tous les cas conformément au cadre juridique ; 90 % des opérations de passation des marchés en montant sont transparentes ; et un solide mécanisme d'instruction des plaintes est en place.</p>	<p>L'Indicateur PI 19 est comparable au PI 23 dans la Version d'essai. Le PI 23 (Version d'essai) écarte la dimension sur le cadre juridique et réglementaire, et la remplace par une dimension mesurant le suivi effectué sur le système de passation des marchés. Pour obtenir un score A dans la nouvelle dimension, un pays doit entretenir des bases de données (archives) sur les contrats représentant au moins 90 % en montant de la passation des marchés des biens, des services et des travaux, incluant les données qui permettront à la part des processus de passation achevés avec succès et la différence entre l'attribution initiale de contrat et le coût effectif à calculer. L'analyse de ces données est communiquée à la direction annuellement tout au moins. Un score D dans toutes les dimensions reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.</p>	<p>L'Indicateur 9b mesure le degré auquel les donneurs utilisent les systèmes nationaux de passation des marchés dans l'une des sous-mesures. Il est donc important d'inclure l'Indicateur PI 19, à titre de mesure essentielle fixe du cadre, car les progrès dans l'Indicateur 9b sur la passation nécessiteraient des progrès par rapport à l'Indicateur 9a.</p>

Dimension	Mesure	Description dans le PEFA 2011	Description dans la Version d'essai 2015 (ou Version pilote 2015)	Discussion
Comptabilité et rapports (aux comptes et aux rapports)	<p>PEFA 2011 : PI 25 Qualité et respect des délais des états financiers annuels</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 28 Qualité et respect des délais des états financiers annuels</p>	Cet indicateur mesure l'exhaustivité des états financiers ; leur publication dans les délais et les normes de comptabilité utilisées. L'obtention d'un score A signifie que les états financiers sont préparés chaque année et comprennent des informations complètes sur les recettes, les dépenses et les actifs/passifs financiers ; ils sont soumis à l'audit externe dans les six mois suivant la fin de l'exercice ; et les normes de comptabilité appliquées à tous les états sont conformes aux normes internationales.	L'Indicateur PI 25 est comparable au PI 28 de la Version d'essai. Le nouvel indicateur a trait aux états financiers annuels. L'Indicateur PI 25 révisé qui est proposé est renforcé en stipulant plus spécifiquement le contenu des états financiers, ce qui inclut de les faire concorder au budget approuvé et d'inclure des informations sur les passifs de l'administration centrale, les garanties et les obligations à long terme. Il réduit la période de soumission et ses exigences en matière de qualité et d'application des normes de comptabilité sont davantage spécifiques. Un score D reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.	L'Indicateur PI 25 est sélectionné car une bonne performance – qui mesure un résultat clé du système de comptabilité et de rapport financier – donnerait aux partenaires du développement l'assurance nécessaire pour utiliser ces systèmes. L'indicateur mesure à la fois le contenu, les normes de comptabilité sous-jacentes et le respect des exigences nationales du système de rapport financier. L'indicateur révisé vérifie si les informations qui aideront les partenaires du développement à évaluer le risque budgétaire sont disponibles. Pour effectuer des progrès dans la sous-dimension des rapports financiers de l'indicateur 9b, il sera nécessaire de progresser au niveau de cet indicateur.
Audit et supervision (à l'audit)	<p>PEFA 2011 : PI 26 Étendue, nature et suivi de l'audit externe</p> <p>Version d'essai 2015 : PI 29 Indépendance des ISC et audit externe des états financiers de l'administration centrale</p>	Cet indicateur mesure l'étendue/nature de l'audit effectué (y compris le respect des normes d'audit) ; la présentation dans les délais des rapports d'audit au parlement ; et la preuve du suivi des recommandations formulées par les auditeurs. Un score A signifie qu'une série complète d'audits financiers obéissant aux normes d'audit sont effectués ; que les rapports d'audit sont présentés dans les délais et qu'il existe une preuve du suivi.	L'Indicateur PI 26 du cadre 2011 est comparable au PI 29 de la Version d'essai. L'Indicateur PI 29 proposé reformule l'énoncé des dimensions et de la notation, et il diffère sur les points suivants. Le PI 29 est renforcé grâce à l'inclusion d'une dimension pour mesurer l'indépendance de l'institution supérieure de contrôle ; les délais qu'il octroie aux ISC pour remettre les rapports d'audit sont plus réalistes, et l'énoncé sur les normes d'audit est plus spécifique. Un score D reflète maintenant toute circonstance où les conditions nécessaires pour un score C ou plus élevé ne sont pas remplies.	Une bonne performance obtenue pour cet indicateur donnerait aux partenaires du développement l'assurance que la 'boucle de la responsabilité verticale' est bouclée par le biais des systèmes de GFP en faveur de l'utilisation des systèmes nationaux dans toutes les dimensions. Par ailleurs, il serait essentiel que les donateurs utilisent les systèmes d'audit nationaux : pour accomplir des progrès dans la sous-dimension des systèmes d'audit de l'Indicateur 9b du CSPM, il sera nécessaire de progresser au niveau de cet indicateur.

Notation

La notation du cadre PEFA repose sur une échelle allant de A (haute performance par rapport à l'indicateur) à D (ensemble minimum de critères remplis (PEFA 2011) ou non remplis (pour la plupart des indicateurs de la Version d'essai 2015) élaborés spécifiquement pour chaque question). Un choix important dans le cadre de l'Indicateur 9a révisé serait de déterminer s'il convient de synthétiser les scores PEFA pour les indicateurs utilisés, ou de refléter seulement les scores PEFA eux-mêmes.

Refléter les scores PEFA eux-mêmes

Utiliser les scores PEFA tels qu'ils sont permettrait d'éviter les critiques des parties prenantes de la méthodologie utilisée pour récapituler les scores, et le risque de voir des détails importants se perdre dans la réflexion et l'interprétation de la solidité des systèmes de GFP. Toutefois, refléter et interpréter 14 mesures pour un sous-indicateur du CSPM global, où la plupart des indicateurs représentent chacun une mesure quantitative, poserait également des difficultés. Cet argument peut aller plus loin : le co-indicateur de 9a est 9b, une mesure quantitative individuelle. Si le CSPM doit mesurer les progrès effectués par rapport aux engagements pris (les partenaires du développement utiliseront les systèmes nationaux renforcés), cela requiert une comparaison de 9a et 9b. Toutefois, on ne peut pas interpréter la comparaison d'un seul score quantitatif et de 14 scores ordinaux, où certains indiqueront une amélioration, et d'autres une détérioration.

Calculer une mesure récapitulative

Si l'on opte pour une mesure récapitulative, deux autres choix émergent : premièrement, déterminer si les scores PEFA originaux devraient aussi être reflétés dans un cadre de résultats du CSPM ; et deuxièmement, si une seule mesure récapitulative (combinant les composantes 1 et 2) ou deux doivent être calculées. Ces questions sont examinées ci-dessous, après avoir discuté de ces options de récapitulation des scores PEFA.

La première option de récapitulation serait d'utiliser la méthodologie qui convertit l'échelle ordinaire PEFA en échelle par intervalle pour le CSPM (comme cela a été fait dans plusieurs études sur les progrès des systèmes de GFP), et d'agréger les chiffres en un score composite unique. Cependant, au fil du temps, plusieurs problèmes méthodologiques ont été relevés, notamment l'hypothèse incorrecte d'une équivalence des échelons (ou crans) entre et au sein des indicateurs et celle qu'une échelle par intervalle comporte un point zéro – dans tous les cas ou presque, le score D de l'évaluation PEFA n'équivaut pas à un point zéro (par ex., aucun système en place ou 100 % de variations dans un budget), qu'il s'agisse du cadre 2011 ou de la Version d'essai 2015.

Néanmoins, du fait que le CSPM s'intéresse à la mesure des progrès, d'autres possibilités émergent pour calculer un score récapitulatif de l'évolution de la robustesse des systèmes nationaux tels qu'ils sont mesurés par le PEFA. En d'autres termes, un indicateur récapitulatif qui reflète le changement moyen des systèmes est conforme à l'exigence du CSPM selon laquelle l'Indicateur 9a doit mesurer le renforcement des systèmes, plutôt que les systèmes eux-mêmes (l'objectif du PEFA en lui-même), ou du moins équilibrer ces aspects. Deux options permettent de synthétiser les scores des indicateurs PEFA sélectionnés, dans le but de procurer un indicateur récapitulatif du changement qui s'est produit, sans présumer une équivalence entre les scores, ni que le score D a un point zéro. Les propositions faites évitent ainsi des problèmes majeurs en récapitulant les scores PEFA, mais dans les deux cas, une première application nécessiterait soit plus d'efforts dans les pays où une seule évaluation PEFA a été effectuée pour établir deux points de données, soit le CSPM ne reflétera pas un score récapitulatif pour ces pays.

1^e proposition : La méthodologie de cette proposition comporte deux parties pour la notation des indicateurs récapitulatifs fixes.

- La **première composante** mesurerait si un système national est adéquat pour être utilisé par les donateurs. Ceci signifierait qu'au moyen des critères PEFA de chaque indicateur, les pays partenaires et les partenaires du développement conviendraient à l'échelle globale du niveau de score adéquat auquel les partenaires utiliseraient les systèmes nationaux. Une fois ce niveau déterminé, par exemple C pour un certain indicateur, tout résultat égal ou supérieur permettrait d'obtenir 1 point, tandis que tout score PEFA inférieur au niveau déterminé donnerait lieu à un 0 dans la notation du CSPM. On propose une échelle simple où 1 point serait ajouté en cas d'amélioration (de 0 à 1), 0 en l'absence d'amélioration (0 reste 0 et 1 reste 1) et -1 en cas de régression (de 1 à 0). Si cet instrument de notation est encore mal affûté (un pays qui gagne quatre échelons sur l'échelle PEFA n'obtiendrait pas de note meilleure que s'il en avait gagné 2), toute autre option part du principe de l'équivalence entre et au sein des scores.
- La **deuxième composante** s'appliquerait aux indicateurs dont la composante flexible est ciblée pour être améliorée, et elle vérifierait uniquement si le pays a réussi à faire des progrès au niveau de ses faiblesses dans le domaine en question. L'intérêt réside donc dans la direction du changement, plutôt que dans la réalisation d'un seuil minimum. Si aucun changement ne se produit, le pays obtiendrait le score 0 ; si l'on observe une amélioration, un score 1 ; et en cas de régression, -1.

Une alternative possible pour la deuxième composante serait de négocier un niveau minimum adéquat de performance à l'échelle nationale pour chacun des 7 scores PEFA nationaux sélectionnés. Cela placera toutefois un fardeau d'autant plus lourd sur les processus nationaux. Par ailleurs, la proposition telle qu'elle est reflétée équilibrerait la réalisation d'un seuil minimum et la reconnaissance de la direction du changement.

Une autre façon de parvenir à un meilleur équilibre entre la pertinence des systèmes et la direction du changement serait d'attribuer deux scores numériques à chaque indicateur pour les deux composantes et de calculer leur moyenne – l'une calculée selon la méthode de la pertinence et l'autre selon la méthode de la direction du changement. Cette proposition a du mérite dans la mesure où elle permet d'équilibrer ces deux aspects, mais elle n'est pas mise en avant comme une solution de choix afin d'éviter de surcharger les processus nationaux dans le contexte de la composante 2, et du fait que certains pays pourraient déjà avoir le score A pour les indicateurs récapitulatifs, ce qui pourrait leur être préjudiciable.

Si l'on met en œuvre un score récapitulatif global, il est suggéré de calculer la moyenne des scores dans les deux composantes puis de les additionner. Cette approche représentera une pondération égale des deux composantes, mais cela signifiera que tous les pays obtiendront un score entre 0 et 2, et il sera nécessaire d'ajouter des décimales pour refléter la mesure du changement. Une alternative serait d'additionner les sommes des scores de la première et de la deuxième composantes. Ceci pourrait toutefois potentiellement privilégier la deuxième composante, car progresser d'un échelon PEFA dans l'un des indicateurs de la première composante pourrait ne pas suffire à atteindre '1' point (égal ou supérieur au classement PEFA convenu et adéquat), tandis que pour un indicateur de la deuxième composante, un changement d'un échelon, voire d'un demi-échelon, suffirait pour obtenir un score 1.

2^e proposition : Cette proposition part du principe que négocier un degré minimum de réalisation dans tous les pays serait considéré trop coûteux, et que par conséquent, soit la plus haute performance obtenue pour l'évaluation PEFA, soit le changement doivent être mesurés de manière semblable pour les deux composantes de l'Indicateur 9a proposé pour le CSPM. Dans ce cas, un score A ou un changement positif pour un indicateur permettrait d'obtenir un score 1 ; aucun changement pour un score inférieur à A, 0 ; ou toute régression, -1. Dans ce cas, le score récapitulatif d'un pays serait la somme des scores obtenus pour chaque indicateur.

Autres problèmes

Refléter les scores PEFA par un score récapitulatif : On propose que le rapport du CSPM sur les deux propositions reflète également les scores de l'échelle ordinale du PEFA par rapport à chaque indicateur (afin d'évaluer le niveau actuel) et le score du changement de 0, 1 ou -1. Ces informations supplémentaires atténueraient quelque peu la notation approximative proposée.

Synthétiser les deux composantes : On propose de synthétiser les deux composantes en un score. Non seulement cela facilitera la comparaison directe avec 9b, mais cela garantira également que les deux composantes bénéficient d'une attention égale. Si les deux composantes sont reflétées séparément seulement, cela risque de donner lieu à une analyse plus fréquente de la première composante, et à un score récapitulatif qui n'équilibrerait pas de manière adéquate pertinence et direction du changement.

Pour conclure la question de la notation, on propose de calculer un score récapitulatif pour chaque composante, en suivant l'une des deux méthodes. Ce score récapitulatif devrait être présenté avec les scores ordinaux PEFA sous-jacents. Les deux composantes devraient être synthétisées en un score, selon une méthode qui dépendra de la méthode globale adoptée. La plupart des personnes interrogées lors de la consultation étaient d'accord pour dire qu'il devrait y avoir un score récapitulatif – qui reflète les scores sous-jacents – et elles préféreraient la première méthode. Certains ont souligné la nécessité de refléter la discussion du rapport d'évaluation PEFA sur les indicateurs utilisés, dans les rapports nationaux du CSPM. Dans l'ensemble, les observations des processus de consultation de la PIE mènent à penser que la question de savoir s'il faut synthétiser les indicateurs PEFA sélectionnés, et de quelle manière, nécessite d'importantes discussions ultérieures.

Processus

L'utilisation d'un indicateur flexible nécessitera que le processus national convienne des indicateurs à sélectionner. Ceci devra se produire au moins deux ans avant la première mesure de l'Indicateur 9a révisé, sinon la première mesure du 9a révisé pourra ne porter que sur la composante 1, et inclure un processus de mesure de la composante 2. Il conviendra de parvenir à un accord entre le pays et tous les partenaires du développement, qui consistera soit à augmenter leur utilisation des systèmes nationaux, soit à appuyer les réformes de la GFP. Lorsque cela est possible, les structures existantes de coordination de la GFP/de l'utilisation des systèmes nationaux devraient être utilisées pour convenir de la composante flexible spécifique aux pays.

Conclusion

Cette Note d'orientation a exposé les défis de la révision de l'Indicateur 9a du CSPM ainsi qu'une série de propositions à cet effet. En somme, il est suggéré de constituer un indicateur à deux composantes au moyen des données du PEFA. La composante globale comportera une série d'environ 7 indicateurs qui mesureront les systèmes nationaux impliqués dans le processus budgétaire, en accordant plus d'attention aux phases qui comportent des risques élevés pour les donateurs utilisant les systèmes nationaux. Un avant-projet d'indicateurs est proposé pour la

composante globale. Quant à la composante-pays, elle comprendra une deuxième série de 7 indicateurs PEFA, qui seront déterminés à l'échelle nationale. L'envergure de cette série au sein du cycle budgétaire sera déterminée par les domaines prioritaires à améliorer dans les systèmes nationaux spécifiques à chaque pays. Les pays et leurs partenaires du développement conviendront des 7 indicateurs à mesurer. On propose de synthétiser les deux composantes, en suivant l'une de deux méthodes, mais en faisant figurer également les scores ordinaux PEFA d'origine.

À ce jour, les consultations ont identifié les points importants suivants pour poursuivre la discussion :

- l'utilisation du cadre PEFA de cette manière, en particulier pour la composante globale de l'Indicateur 9a ;
- exiger ou permettre la mise à jour des données pour les indicateurs sélectionnés aux fins de la gouvernance de la GFP entre les évaluations PEFA officielles ;
- le nombre et la répartition des indicateurs PEFA entre les composantes globales et nationales ;
- les indicateurs PEFA sélectionnés ;
- déterminer si les indicateurs doivent être synthétisés, et si oui, selon quelle méthode.